

PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 11 mai 2026 à 17h30

Convocation du 6 mai 2026
Afférents au Conseil Municipal : 11
Qui ont pris part à la délibération : 9
En exercice : 11

Vu le code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le 11 mai à 17h30, se sont réunis dans la salle du Conseil de Saint martin d'Ordon sur la convocation qui leur a été adressée par M. LOISEAU Yann, Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Mrs Yann LOISEAU, Gabriel PINHEIRO, Michel TROCHET, Laurent VALETTE, Mmes Karine JUBERT MILLIERE, Catherine PICHON, Aurélie VALASKA, Laurence BRETON, Véronique VIGÉ

Étaient absents excusés : Mrs CHAMBAUD Stéphane (pouvoir à Mme Karine JUBERT MILLIERE), M. RATIVEAU Mickael

Nomination du secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil nomme M. Gabriel PINHEIRO pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il accepte.

M. le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la nomination de Mme VIGÉ Véronique et la procédure de remplacement aux commissions de Mme CLAUDET Isabelle, en raison de sa démission. Ainsi que la nomination des délégués pour la commission des impôts.

1.Approbation du procès-verbal du 13 avril

- Aucune remarque soulevée par les participants.
- Approbation à l'unanimité.
- Signatures effectuées, y compris pour les personnes disposant de procuration

2. Subvention scolaire

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu tardivement la demande de subvention de la coopérative scolaire de Verlin pour un montant de 105 euros, soit 15 euros par élève.
Résultat : unanimité en faveur.

3. Délibération de la salle polyvalente

M. le Maire informe le conseil de sa volonté de remanier la délibération relative à la salle polyvalente afin de prévoir la gratuité de la location pour les cérémonies suivantes lorsqu'elles sont célébrées à la mairie :

- Enterrement,
- Baptême et mariage.

Les modalités pratiques (réservation, justificatifs, cautions éventuelles) sont précisées dans la convention et la délibération.

Résultat : unanimité en faveur.

4. Renouvellement du suppléant régie

Considérant la vacance du poste de suppléant de la régie, M. le Maire propose la candidature de Mme LOISEAU Angélique. Il invite les membres du conseil à proposer, le cas échéant, d'autres candidatures avant de procéder au vote.

Résultat : unanimité en faveur.

5. Délégation de fonction au Maire

En raison des besoins de trésorerie à court terme et afin d'assurer la continuité des services, il est proposé d'augmenter le plafond de la ligne de trésorerie. Le conseil municipal autorise la modification de la délégation de fonction au maire, portant le plafond de la ligne de trésorerie à 40 000 €. Le maire est habilité à effectuer les opérations nécessaires et à signer tous actes relatifs à cette mesure.

6. Commission élections

Considérant qu'il convient de désigner des délégués appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales ;

Après en avoir délibéré, le conseil

Décide :

Sont désignés en qualité de délégués de la commune à la commission de contrôle des listes électorales :

Titulaires

- Madame Laurence BRETON
- Madame Angélique LOISEAU
- Madame Sylvie VALETTE

Suppléantes

- Madame Véronique VIGÉ
- Madame Marie-Noëlle AMAND
- Madame Christine PINHEIRO

Ces délégués exerceront leurs fonctions conformément aux dispositions du Code électoral.

7. Eligibilité de Mme VIGÉ Véronique

M. le Maire informe les membres du conseil que Mme VIGÉ Véronique est éligible au poste de Conseillère Municipale suite à la démission de Mme CLAUDET Isabelle.

Résultat : unanimité en faveur.

8. Nomination des délégués aux différentes commissions

Considérant qu'il y a de nouveaux postes de délégués vacant dans différentes commissions suite à la démission de Mme CLAUDET Isabelle, M. le Maire propose dès à présent de voter

Après en avoir délibéré, le conseil

Décide :

Sont désignés en qualité de délégués :

Pour le SIIS M. RATIVEAU Mickael en tant que titulaire

Pour le SIVU fourrière du sénonais Mme BRETON en tant que titulaire et Mme PICHON Catherine en tant que suppléante

9. Commission des impôts (CCID)

Vu l'article 1650 du Code général des impôts relatif à la Commission communale des impôts directs ;

Considérant qu'il convient de proposer une liste de contribuables en nombre double afin de permettre à la Direction départementale des finances publiques de désigner les commissaires titulaires et suppléants ;

Considérant que la commune compte moins de 2 000 habitants et qu'il y a lieu de proposer une liste de vingt-quatre personnes ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

De proposer la liste suivante de contribuables appelés à siéger à la Commission communale des impôts directs :

1. M. PINHEIRO Gabriel
2. Mme JUBERT MILLIERE Karine
3. M. CHAMBAUD Stéphane
4. Mme PICHON Catherine
5. M. VALETTE Laurent
6. Mme BRETON Laurence
7. M. TROCHET Michel
8. Mme VALASKA Aurélie
9. Mme VIGÉ Véronique
10. Mme PINHEIRO Christine
11. Mme VALETTE Sylvie
12. Mme LOISEAU Angélique
13. Mme AMAND Marie-Noelle
14. M. LOISEAU Mathéo
15. M. DIZY Alain

16. Mme DIZY Noelle
17. M. GERSON Nicolas
18. M. LASNE Benjamin
19. M. TORRANCE Archibald
20. Mme TORRANCE Marie-Christine
21. M. RATIVEAU Mickael
22. M. VERGNAUD Fabrice

10. Questions diverses

Mme JUBERT MILLIERE Karine demande l'installation d'un chenil afin de garder les animaux errants, en attente de la mise en fourrière. Mme PICHON Catherine propose de les mettre chez elle car sa propriété est équipée d'un chenil.

Voici une rédaction plus formelle pour un compte rendu de conseil municipal :

Point sur la rénovation de l'église

M. le Maire fait le point sur le projet de rénovation de l'église. Il rappelle que des demandes de subventions sont actuellement en cours d'instruction. Toutefois, il indique que plusieurs artisans consultés estiment que la toiture de l'édifice pourrait encore être en état de service pour une durée d'au moins quinze ans.

Avant de prendre une décision concernant d'éventuels travaux, M. le Maire précise qu'il souhaite solliciter l'avis d'autres professionnels qualifiés afin d'obtenir une évaluation complémentaire de l'état de la toiture.

M. TROCHET Michel propose notamment de prendre contact avec M. Philippe ROTT, domicilié à Saint-Loup-d'Ordon, afin de recueillir son expertise sur ce dossier. Le conseil prend acte de cette proposition.

M. le Maire propose de faire le point plus tard lorsque qu'il aura plus de précision.

Point sur la maison située au 16 place de l'Église

M. le Maire indique s'être entretenu avec la fille de la propriétaire, qui était en train de vider le logement. Celle-ci lui a confirmé que sa mère souhaitait vendre le bien et qu'après estimation, elle en espérait un prix de 20 000 €.

M. le Maire précise qu'il convient, dans un premier temps, de solliciter l'avis du service des Domaines afin d'obtenir une estimation officielle de la valeur du bien. Cette démarche permettra notamment d'étudier les modalités de financement et d'étalement du coût d'acquisition sur une période de neuf ans.

Il propose de revenir sur ce dossier dès réception de l'estimation des Domaines.

Point sur le logement communal situé rue de Bussy

M. le Maire informe le conseil que la locataire Mme MONDION Corinne a donné congé et quittera le logement au 12 juin 2026. Il indique qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation des travaux à réaliser avant toute remise en location du bien.











Il souligne également l'intérêt de sécuriser davantage la location en demandant aux futurs locataires de bénéficier d'une garantie « **Visale** », dispositif de cautionnement destiné à couvrir les risques d'impayés de loyers.

Le conseil prend acte de ces informations et convient qu'un état des lieux des travaux à effectuer sera réalisé avant de définir les conditions de relocation du logement.

Mme VALASKA Aurélie propose l'installation de distributeurs de sachets destinés aux propriétaires de chiens afin de les inciter à ramasser les déjections de leurs animaux sur l'espace public.

Cette proposition vise à améliorer la propreté de la commune et à sensibiliser les usagers au respect du cadre de vie. Le conseil prend note de cette suggestion et convient d'en étudier la faisabilité ainsi que le coût de mise en œuvre.

Séance levée à 19h00

M. LOISEAU Yann 	M. PINHEIRO Gabriel 	Mme JUBERT MILLIERE Karine 
M. CHAMBAUD Stéphane 	Mme PICHON Catherine 	M. VALETTE Laurent 
Mme BRETON Laurence 	M. TROCHET Michel 	Mme VALASKA Aurélie 
M. RATIVEAU Mickael 	Mme CLAUDET Isabelle 